



**Liste des pièces justificatives à apporter pour le Point d'accueil numérique**

**Carte grise**

**Dans tous les cas :**

- Identifiants France connect (impôt, améi, MSA) : identifiants (numéro fiscal ou numéro de sécurité social) et mot de passe.
- Un numéro de téléphone portable
- Une carte bancaire (sauf cession de véhicule)
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone,...)
- Si hébergé, attestation d'hébergement et sa pièce d'identité.
- Un code confidentiel demandé à ANTS, si vous faite la démarche pour quelqu'un d'autre que vous (possibilité de faire la demande au point d'accueil numérique, mais vous devrez reprendre rendez-vous une fois le code reçu pour finir la démarche) accompagner du cerfa 13757\*03 (mandat) et de la pièce d'identité de la personne pour qui vous faite la démarche.
- Le permis de conduire (sauf cession)
- l'attestation d'assurance du véhicule (sauf cession)

→ **Déclaration de cession :**

- Cerfa 15776\*02 (déclaration de cession) rempli et signé
- Copie de la carte grise
- Déclaration du notaire en cas de décès
- Accord de vente de chaque personne, si plusieurs héritiers (en cas de décès)

→ **Modification de carte grise :**

- Jugement ou déclaration du notaire (divorce, décès...)
- Carte grise
- Certificat de décès

→ **Changement de titulaire :**

- Cerfa 15776\*02 (déclaration de cession) rempli et signé
- Carte grise (datée, barrée et signée par l'ancien propriétaire)
- Code de déclaration de cession du vendeur

Pour nous contacter par téléphone



02.96.62.44.22

Ou par courriel



prefecture@cotes-darmor.gouv.fr

Sur rendez-vous

Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Du Mardi au vendredi de 8h30 à 12h30